

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 2^E ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), le sommaire du rôle d'évaluation foncière, pour le deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Matagami pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023, a été déposé au bureau du greffier.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville de Matagami, et ce, aux heures régulières de bureau.

DROIT DE DEMANDE DE RÉVISION POUVANT ÊTRE EXERCÉ AU COURS DU DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER DU RÔLE TRIENNAL

Le cycle du rôle étant d'une durée de trois ans, le droit de demande de révision du contribuable pourra s'exercer de la façon suivante :

- lors de la tenue à jour du rôle, à la suite de l'émission d'un certificat d'évaluation, en respectant le délai de 60 jours;
- lorsque l'évaluateur a omis d'effectuer une modification au rôle qu'il aurait dû apporter en vertu des règles de la tenue à jour, le contribuable pourra déposer une demande de révision en tout temps au cours de l'exercice financier où survient l'événement justifiant la modification, ou au cours de l'année suivante.

PROCÉDURE DE DEMANDE DE RÉVISION

Si vous désirez déposer une demande de révision, vous devez, sous peine de rejet :

- 1° remplir la formule intitulée « **DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE** » qui est disponible aux bureaux de la Ville de Matagami;
- 2° déposer ladite demande ou l'envoyer par courrier recommandé à l'endroit suivant :

Ville de Matagami
195, boulevard Matagami, C. P. 160
Matagami (Québec) J0Y 2A0
- 3° ladite demande de révision devra être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement n° 259-97 de la Ville de Matagami et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Matagami, ce quatrième jour d'octobre de l'année deux mille vingt et un.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la municipalité le 4 octobre 2021 et sur le site Internet www.matagami.com le 4 octobre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 octobre 2021.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier